

**Assemblée générale**

Distr. générale
28 octobre 2010
Français
Original : anglais

Soixante-cinquième session

Point 144 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad****Projet de budget de la Mission des Nations Unies
en République centrafricaine et au Tchad
pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010
au 30 juin 2011****Rapport du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires**

Engagements autorisés pour la période allant du 1 ^{er} juillet au 31 décembre 2010	215 000 000 dollars
Dépenses prévues pour la période allant jusqu'au 31 décembre 2010 ^a	205 567 500 dollars
Dépenses prévues pour la période allant jusqu'au 30 avril 2011 ^a	238 915 500 dollars
Projet de budget du Secrétaire général pour 2010/11	239 096 600 dollars
Recommandation du Comité consultatif pour 2010/11	239 096 600 dollars

^a Prévisions au 11 octobre 2010 (voir annexe).



I. Introduction

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le projet de budget concernant le fonctionnement et la liquidation de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/487). Ce projet de budget porte sur le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, ainsi que sur la phase de liquidation de celle-ci, allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2011. À l'occasion de l'examen de ce projet, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général qui lui ont donné des précisions et renseignements complémentaires.

2. En mai 2010, dans sa note sur les modalités de financement de la MINURCAT (A/64/783), le Secrétaire général a, compte tenu de l'incertitude qui existait alors quant à la continuation de la Mission, demandé une autorisation d'engagement de dépenses avec mise en recouvrement du montant correspondant pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. Le Conseil de sécurité a ensuite décidé de proroger le mandat de la Mission jusqu'au 31 décembre 2010 seulement. Le montant brut des engagements qu'il a été demandé d'autoriser s'établissait à 246 598 800 dollars (242 949 500 dollars nets), soit 36 % des crédits ouverts pour l'exercice 2009/10. Dans sa résolution 64/286, l'Assemblée générale a autorisé des engagements de dépenses d'un montant total de 215 millions de dollars pour assurer le fonctionnement de la Mission du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010. Elle a également décidé de répartir entre les États Membres un montant de 184 950 000 dollars (182,2 millions de dollars nets).

3. Lorsqu'il a examiné les propositions du Secrétaire général portant sur la MINURCAT pour l'exercice 2010/11, le Comité consultatif a tenu compte des recommandations du Comité des commissaires aux comptes et formulé, le cas échéant, des observations spécifiques à leur sujet, qui figurent dans les paragraphes ci-après. Le rapport du Comité consultatif sur le rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies (A/64/5 (Vol. II), chap. II) a été publié sous la cote A/64/708.

4. Dans le rapport portant la cote A/64/660/Add.15, le Comité consultatif a formulé ses recommandations sur le rapport sur l'exécution du budget de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2008 au 30 juin 2009 (A/64/556).

5. La liste des documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la MINURCAT figure à la fin du présent rapport.

II. Situation financière et information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. Le Comité consultatif a été informé que les dépenses effectives de la Mission s'établissaient à 103 185 900 dollars au 1^{er} octobre 2010. Des dépenses d'un montant de 238 915 500 dollars ont été prévues pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 avril 2011. Le Comité a également été informé qu'au 11 octobre 2010, le solde de trésorerie de la Mission était de 279 008 816 dollars. Le détail de la situation financière récente de la MINURCAT est donné à l'annexe au présent rapport.

III. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

A. Mandat et résultats prévus

7. Dans sa résolution 1778 (2007), le Conseil de sécurité a établi la MINURCAT et lui a donné pour mandat d'aider à créer les conditions favorables au retour volontaire, sécurisé et durable des réfugiés et des personnes déplacées dans l'est du Tchad et le nord-est de la République centrafricaine. Dans sa résolution 1923 (2010), le Conseil a prorogé le mandat de la MINURCAT jusqu'au 31 décembre 2010 et décidé que, au 15 juillet 2010, l'effectif de la composante militaire de la Mission serait réduit à 2 200 soldats et à 25 officiers de liaison et l'effectif de police à 300 fonctionnaires. Il a également prié le Secrétaire général d'achever avant le 31 décembre 2010 le retrait total de tout le personnel en tenue et de tout le personnel civil de la Mission, à l'exception des personnes indispensables à sa liquidation.

8. Le Conseil de sécurité a décidé que la Mission devrait aider le Gouvernement tchadien à s'acquitter de tâches ayant trait à la sécurité des civils et du personnel humanitaire en continuant de prêter assistance au Détachement intégré de sécurité, apporter son appui au secteur de la justice et au système pénitentiaire de l'est du Tchad, appuyer le dialogue intercommunautaire et surveiller le respect des droits de l'homme et contribuer à leur promotion et leur défense, en accordant une attention particulière à la violence sexuelle et sexiste. La Mission devrait parallèlement s'efforcer de consolider les progrès qu'elle a réalisés dans ces différents domaines, dans le but d'assurer un transfert durable et sans heurts de ses activités au Gouvernement le 31 décembre 2010 au plus tard.

9. Dans son projet de budget pour l'exercice 2010/11, le Secrétaire général indique que les activités de désengagement et de liquidation comprendront les phases suivantes : a) le rapatriement, le 1^{er} juillet 2010 au plus tard, des militaires et membres de la Police des Nations Unies; b) la fermeture des bureaux et le rapatriement du personnel; c) la mise au point, en consultation avec les services du Siège de l'ONU, du plan de cession d'actifs, dans lequel sera notamment précisée la destination des actifs à céder à d'autres opérations de maintien de la paix; d) la cession des actifs de la Mission, y compris leur transfert à des opérations de maintien de la paix et leur vente à d'autres organisations internationales, ainsi que leur vente ou transfert aux pouvoirs publics locaux et nationaux; et e) l'élaboration d'un programme de réaffectation à d'autres missions du personnel des services organiques et des services d'appui.

B. Ressources nécessaires

10. Le projet de budget de la MINURCAT pour l'exercice 2010/11 se monte à 239 096 600 dollars, dont 205 748 000 dollars pour le fonctionnement de la Mission jusqu'au 31 décembre 2010 et 33 348 100 dollars pour la liquidation de cette dernière. Ce montant total correspond à une diminution de 451 656 500 dollars, soit 65,4 %, par rapport au crédit de 690 753 100 dollars ouvert pour l'exercice 2009/10. Une analyse des écarts est présentée à la section III du projet de budget de la Mission (A/65/487). Les crédits demandés ont diminué par rapport à l'exercice

précédent principalement aux postes suivants : contingents (127 290 900 dollars), Police des Nations Unies (15 299 300 dollars), personnel recruté sur le plan international (44 233 000 dollars), installations et infrastructures (146 914 400 dollars), transports terrestres (17 055 900 dollars), transports aériens (71 574 700 dollars), communications (7 988 300 dollars), informatique (4 656 300 dollars), services médicaux (2 457 900 dollars) et fournitures, services et matériel divers (11 097 200 dollars). Ces réductions sont en partie compensées par la hausse des ressources demandées au titre du personnel recruté sur le plan national (1 647 800 dollars) et des consultants (31 800 dollars).

11. Les effectifs mensuels moyens prévus dans le cadre du projet de budget sont les suivants : 23 observateurs militaires, 1 909 militaires, 117 membres de la Police des Nations Unies, 356 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 546 agents recrutés sur le plan national, 119 Volontaires des Nations Unies, 18 membres du personnel fourni par des gouvernements et 2 postes de temporaire pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 31 décembre 2010, et 118 fonctionnaires recrutés sur le plan international, 153 agents recrutés sur le plan national et 32 volontaires des Nations Unies pour la phase de liquidation.

1. Militaires et personnel de police

	Effectifs autorisés	Calendrier de déploiement									
		2010						2011			
		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Observateurs militaires	25	25	22	22	22	17	–	–	–	–	–
Contingents	2 200	2 144	2 143	2 143	2 129	1 384	509	–	–	–	–
Police des Nations Unies	300	164	164	125	102	78	61	–	–	–	–

12. Le montant des dépenses prévisionnelles au titre des militaires et du personnel de police se chiffre à 50 625 300 dollars pour l'exercice 2010/11, soit une réduction de 143 522 200 dollars (73,9 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent.

13. Cette diminution s'explique par le désengagement progressif et la liquidation de la Mission, qui conduira à rapatrier l'ensemble du personnel en uniforme entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2010. Aucun abattement pour délais de déploiement n'a été appliqué, les prévisions budgétaires étant fondées sur les effectifs déployés de juillet 2010 et le calendrier de désengagement proposé.

2. Personnel civil

	Effectifs autorisés	Calendrier de déploiement									
		2010						2011			
		Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril
Personnel recruté sur le plan international	595	399	397	385	358	309	288	185	140	96	50
Personnel recruté sur le plan national	769	606	606	606	606	606	243	243	184	122	61
Volontaires des Nations Unies	201	145	145	130	119	117	50	50	38	26	13
Postes temporaires	2	2	2	2	2	2	2	–	–	–	–
Personnel fourni par les gouvernements	25	21	21	19	16	16	14	–	–	–	–

14. Le montant des dépenses prévisionnelles au titre du personnel civil se chiffre à 44 748 200 dollars pour l'exercice 2010/11, soit une réduction de 43 362 500 dollars (49,2 %), par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par le désengagement progressif et la liquidation de la Mission, qui sont en partie compensés par le versement d'indemnités de licenciement aux membres du personnel recruté sur le plan national ou international qui ne seront pas réaffectés à d'autres missions.

15. Ayant demandé des précisions, le Comité a appris que, d'après les prévisions actuelles, 70 % du personnel recruté sur le plan international serait réaffecté à d'autres missions. Des indemnités de licenciement devront donc être versées aux 30 % restants qui cesseront leur service à l'ONU. Les membres du personnel recruté sur le plan national recevront également une indemnité de licenciement. **Le Comité recommande que le tableau d'effectifs proposé par le Secrétaire général soit approuvé.**

3. Dépenses opérationnelles

(En dollars des États-Unis)

Montant alloué pour 2009/10	Montant proposé pour 2010/11	Variation
408 464 900	143 723 100	(264 741 800)

16. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2010/11 s'établit à 143 723 100 dollars, ce qui représente une réduction de 264 741 800 dollars, soit 64,8 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice précédent. Cette diminution s'explique par le désengagement progressif et la liquidation de la Mission, en partie compensés par l'augmentation des dépenses prévues au titre des consultants.

17. Le Secrétaire général demande l'ouverture d'un crédit de 217 000 dollars au titre des consultants, ce montant devant financer notamment la rémunération des consultants (hors formation) qui apporteront leur appui à la Mission lors des phases de désengagement et de liquidation. S'étant renseigné à ce sujet, le Comité a appris qu'il faudrait faire appel aux services de spécialistes techniques lors de ces deux

phases, du fait du bref mais important surcroît d'activités prévu au moment du rapatriement des contingents. Les services d'experts seront nécessaires dans des secteurs tels que l'organisation des mouvements et transports et la gestion des cargaisons aériennes, car certains membres du personnel de la Mission auront déjà été réaffectés à d'autres missions. Ces consultants seront engagés pendant deux mois pour, entre autres fonctions, planifier les cargaisons aériennes et le fret et assurer la gestion des aires de stationnement des aéronefs.

18. Ayant demandé des précisions quant à la nature technique des fonctions à confier nécessairement à des consultants plutôt qu'à du personnel, le Comité consultatif a été informé qu'il était plus rentable de recourir provisoirement aux services de consultants plutôt qu'à des affectations temporaires de membres du personnel d'autres missions, cette dernière solution entraînant des coûts, dus notamment aux voyages et aux indemnités journalières de subsistance. Le Comité a également appris qu'il était difficile de s'assurer les services de membres du personnel d'autres missions possédant l'expérience requise dans les secteurs clefs et d'obtenir leur détachement dans de brefs délais.

19. Il est proposé que la Mission garde 10 aéronefs à voilure fixe et 15 aéronefs à voilure tournante jusqu'au 31 décembre 2010, et trois aéronefs de chaque sorte pendant la phase de liquidation. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris qu'il était nécessaire de disposer de six aéronefs pendant la phase de liquidation pour procéder à des évacuations médicales du fait de la réduction des services médicaux de la Mission; fournir des moyens d'évacuation en l'absence de contingents des Nations Unies; assurer le transport de personnel et de marchandises au sein de la Mission et fournir des moyens de contrôle depuis les aires d'atterrissage éloignées.

20. Le Comité consultatif recommande que l'ouverture des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles soit approuvée. Il prie instamment le Secrétaire général de prendre toutes les dispositions nécessaires en vue de réduire dans la mesure du possible les dépenses opérationnelles, compte tenu de la cessation d'activités prochaine de la Mission.

IV. Questions diverses

Projets

21. Dans le rapport qu'il a présenté au Conseil de sécurité sur la Mission (S/2010/409), le Secrétaire général a indiqué que celle-ci procédait, dans le but d'aider le Détachement intégré de sécurité, à la construction d'ouvrages, dont il était question au paragraphe 14 de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que certains travaux de construction relatifs à 19 projets, forages de puits et activités de déminage du Détachement se poursuivraient pendant la phase de liquidation. **Le Comité recommande que des précisions sur l'utilité de ces projets et d'autres activités de fond qu'il est prévu de mener pendant la phase de liquidation soient données dans le cadre du rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2010/11.**

Cession des actifs

22. Le Comité consultatif a appris qu'il était actuellement prévu, dans le cadre du plan de cession d'actifs de la Mission, de céder à d'autres missions de maintien de la paix des actifs d'une valeur d'inventaire totale de 101 millions de dollars; de céder à des missions politiques spéciales des actifs d'une valeur d'inventaire de 6,5 millions de dollars; de vendre à des organismes des Nations Unies présents sur place des actifs d'une valeur d'inventaire de 3,7 millions de dollars; de vendre dans le pays selon une procédure d'adjudication des actifs d'une valeur d'inventaire de 18,4 millions de dollars et de céder aux Gouvernements de la République centrafricaine et du Tchad des actifs d'une valeur de 22,4 millions de dollars, afin de les aider à consolider les progrès réalisés en coopération avec la MINURCAT. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité a appris que la Mission estimait que le transfert d'actifs dans d'autres pays ne poserait pas de problème de dédouanement.

23. Au chapitre II de son rapport publié sous la cote A/63/5 (Vol. II), le Comité des commissaires aux comptes a recommandé que la MINURCAT mène à bien les inventaires et s'acquitte des procédures de réception et d'inspection des stocks sans tarder. Ayant demandé des précisions à ce sujet, le Comité consultatif a appris que la Mission faisait tout son possible pour mettre à jour ses registres d'inventaire. **Le Comité souligne la nécessité de tenir des registres d'inventaire fiables, compte tenu notamment de la liquidation prochaine de la Mission.**

V. Conclusion

24. Les décisions que l'Assemblée générale devra prendre en ce qui concerne le financement de la MINURCAT pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011 sont indiquées au paragraphe 68 du projet de budget (A/65/487). **Sous réserve des commentaires et des observations qui précèdent, le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale ouvre un crédit d'un montant de 239 096 600 dollars aux fins du fonctionnement et de la liquidation de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011.**

25. Le Comité consultatif estime qu'il n'est pas nécessaire à ce stade de procéder à une mise en recouvrement en sus du montant de 184 949 000 dollars déjà réparti entre les États Membres pour la période allant du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010, car les liquidités dont dispose actuellement la Mission devraient suffire à financer les dépenses envisagées (voir par. 6 ci-dessus). Il conviendra d'indiquer le montant définitif des besoins de financement dans le rapport sur l'exécution du budget.

Documentation

- Budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2010 au 30 juin 2011 (A/65/487)
- Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (S/2010/409)
- Rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2009 (A/64/5 (Vol. II), chap. II)
- Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour l'exercice allant du 1er juillet 2008 au 30 juin 2009 et sur les modalités de financement de la Mission pour l'exercice allant du 1er juillet au 31 décembre 2010 (A/64/660/Add.15)
- Résolution 64/286 de l'Assemblée générale
- Résolutions 1778 (2007) et 1923 (2010) du Conseil de sécurité

Annexe

Dépenses prévues de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad pour la période allant du 1^{er} juillet 2010 au 30 juin 2011

Objets de dépense	Dépenses effectives	Dépenses prévues (2010)			Total pour la durée du mandat	Dépenses prévues (2011)				Total pour la phase de liquidation	Total des dépenses 1 ^{er} juillet 2010- 30 avril 2011
	1 ^{er} juillet- 30 septembre	Octobre	Novembre	Décembre		Janvier	Février	Mars	Avril		
I. Militaires et personnel de police											
212. Observateurs militaires	377,6	204,7	171,4	—	753,8	—	—	—	—	—	753,8
213. Contingents	11 009,7	7 727,2	15 091,0	11 926,8	45 754,7	—	—	—	—	—	45 754,7
214. Police des Nations Unies	2 784,6	602,1	418,7	313,8	4 119,2	—	—	—	—	—	4 119,2
216. Unités de police constituées	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total partiel	14 172,0	8 534,0	15 681,1	12 240,6	50 627,7	—	—	—	—	—	50 627,7
II. Personnel civil											
221. Personnel recruté sur le plan international	17 396,5	4 141,3	3 452,0	3 010,8	28 000,6	2 186,3	1 453,7	747,3	196,8	4 584,2	32 584,8
222. Personnel recruté sur le plan national	2 195,3	1 539,4	1 553,1	1 280,0	6 567,9	428,7	196,5	125,2	80,1	830,6	7 398,4
223. Volontaires des Nations Unies	1 507,9	843,1	836,8	601,6	3 789,4	353,2	302,2	162,1	118,5	936,0	4 725,4
224. Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	—	25,7	17,1	10,5	53,3	—	—	—	—	—	53,3
Total partiel	21 099,7	6 549,5	5 859,0	4 902,9	38 411,1	2 968,2	1 952,5	1 034,6	395,4	6 350,8	44 761,9
III. Dépenses opérationnelles											
225. Personnel fourni par des gouvernements	341,0	92,8	92,8	83,7	610,2	—	—	—	—	—	610,2
226. Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
227. Consultants	2,9	54,4	54,4	68,9	180,5	10,8	10,8	10,8	10,7	43,0	223,5
228. Voyages	401,6	195,6	141,2	117,0	855,4	42,7	31,1	17,4	17,4	108,7	964,0
230. Installations et infrastructures	23 050,8	8 401,5	7 303,2	4 624,3	43 379,8	6 970,5	3 712,2	295,4	295,4	11 273,5	54 653,3
231. Transports terrestres	2 694,5	1 080,0	1 080,0	281,8	5 136,2	285,1	268,8	268,8	268,8	1 091,5	6 227,7
232. Transports aériens	36 023,6	5 214,6	5 214,6	4 831,5	51 284,4	2 247,6	1 771,2	1 810,8	2 370,8	8 200,5	59 484,9
233. Transports maritimes ou fluviaux	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—

<i>Objets de dépense</i>	<i>Dépenses effectives</i>	<i>Dépenses prévues (2010)</i>			<i>Total pour la durée du mandat</i>	<i>Dépenses prévues (2011)</i>				<i>Total pour la phase de liquidation</i>	<i>Total des dépenses 1^{er} juillet 2010- 30 avril 2011</i>
	<i>1^{er} juillet- 30 septembre</i>	<i>Octobre</i>	<i>Novembre</i>	<i>Décembre</i>		<i>Janvier</i>	<i>Février</i>	<i>Mars</i>	<i>Avril</i>		
234. Communications	1 748,8	277,7	277,7	255,4	2 559,6	182,4	160,0	160,0	160,0	662,4	3 222,0
235. Informatique	826,5	162,5	162,5	171,4	1 322,8	71,2	80,0	80,0	80,0	311,2	1 634,0
236. Services médicaux	44,9	417,6	417,6	414,5	1 294,6	55,7	52,6	52,6	52,6	213,5	1 508,1
237. Matériel spécial	–	140,0	140,0	140,0	420,0	–	–	–	–	–	420,0
238. Fournitures, services et matériel divers	2 669,1	2 356,3	2 265,9	1 952,0	9 243,2	1 272,9	1 273,3	1 273,3	1 273,3	5 093,0	14 336,2
239. Projets à effet rapide	110,6	43,9	43,9	43,9	242,1	–	–	–	–	–	242,1
Total partiel	67 914,2	18 436,7	17 193,7	12 984,2	116 528,7	11 138,9	7 360,1	3 969,1	4 529,0	26 997,2	143 525,9
Total	103 185,9	33 520,3	38 733,8	30 127,6	205 567,5	14 107,2	9 312,6	5 003,8	4 924,5	33 348,0	238 915,5